

2024-2025

LIVRET DU STAGIAIRE

DIU

DIPLÔME INTER-UNIVERSITAIRE

PROFESSEURS DES ÉCOLES STAGIAIRES ENTRÉE DANS LE MÉTIER



ÉQUIPES.....	3
OBJECTIFS.....	5
PUBLICS ET DÉBOUCHÉS	6
PARTENARIAT	6
CONTENU DE LA FORMATION	7
M3C (Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences)	19
ANNEXES	20
Compte rendu dialogué.....	21

DIRECTION

Directrice de l'INSPÉ de l'académie d'Amiens

Nathalie CATELLANI

nathalie.catellani@u-picardie.fr

Directrice adjointe de l'INSPÉ de l'académie d'Amiens

Responsable des formations

Responsable Mention 1^{er} degré

Laure IBERNON

laure.ibernon@u-picardie.fr

Directrice adjointe de l'INSPÉ de l'académie d'Amiens

Responsable recherche et innovation

Béatrice FINET

beatrice.finet@u-picardie.fr

Responsable professionnalisation 1^{er} degré

Valérie DESSEAUX

valerie.desseaux@u-picardie.fr

Responsable enseignement à distance (EAD)

Benoît DUCANGE

benoit.ducange@u-picardie.fr

SECRÉTARIATS

Secrétaire du numérique et EAD

Arnaud BLIN

arnaud.blin@u-picardie.fr

CENTRE D'AMIENS

Directrice de centre

Virginie LE MEN

virginie.le.men@u-picardie.fr

Scolarité M1

Cécile BRASSART

cecile.brassart@u-picardie.fr

Scolarité M2

Delphine YGE

delphine.yge@u-picardie.fr

CENTRE DE BEAUVAIS

Directrice de centre

Sylvie DROUGARD

sylvie.drougard@u-picardie.fr

Scolarité

Tiphanie PLAZANET

tiphanie.plazanet@u-picardie.fr

CENTRE DE LAON

Directeur de centre

Hubert GOUTAGNEUX

hubert.goutagneux@u-picardie.fr

Scolarité

Véronique MAROLLE

veronique.marolle@u-picardie.fr

Objectifs

La formation permet aux lauréats des concours de recrutement non titulaires d'un master MEEF de développer, pendant leur année de stage de fonctionnaires stagiaires, les compétences professionnelles attendues en vue d'une titularisation en tant que professeurs des écoles.

En tant qu'acteurs du service public d'éducation, ces personnels fonctionnaires stagiaires concourent en effet à des objectifs communs à tous les personnels et doivent pouvoir s'identifier comme agents publics, se référer d'une part à la culture commune de leur profession, d'autre part à la spécificité des métiers du professorat et de l'éducation, dans leur contexte d'exercice.

Cette formation pendant leur année de stage et leur expérience acquise en école ou en établissement contribuent à leur adaptation à leurs futures fonctions.

Place du DIU dans le contexte économique local / régional

L'arrêté du 4 février 2022 modifiant l'arrêté du 18 juin 2014 fixant les modalités de formation initiale des enseignants confie aux INSPÉ la conception de l'offre de formation des fonctionnaires stagiaires à mi-temps en lien avec le rectorat. La mise en place d'un Diplôme Inter-Universitaire (DIU) garantit le cadre national de la formation des fonctionnaires stagiaires et s'inscrit dans le continuum de formation avec la formation proposée aux néotitulaires durant leurs trois premières années de carrière (T1-T2-T3).

Public visé par la formation

Fonctionnaires stagiaires qui bénéficient d'une formation initiale statutaire à mi-temps

Niveau minimum requis d'entrée en formation : Fonctionnaires stagiaires non titulaires d'un master MEEF

Débouchés

Professeur des écoles titulaires

Compétences certifiées par le DIU

La liste des compétences professionnelles que le fonctionnaire stagiaire doit développer est fixée par le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation (BO du 25 juillet 2013).

14 sont communes à tous les professeurs et conseillers principaux d'éducation, 5 concernent tous les professeurs, 9 les professeurs documentalistes et 8 les conseillers principaux d'éducation.

L'offre de formation est conçue par l'INSPÉ en lien avec le Rectorat d'Amiens.

La prise en charge des formations est co-portée, INSPÉ et Rectorat.

Code	Libellé	Heures CM	Heures TD
UE1	Conception, mise en œuvre et analyse de séquences d'apprentissage (158h)		
EC1.1	Didactique des disciplines dans les trois cycles : - 46h Français - 46h Mathématiques - 3x12h parmi 4 choix (arts, sciences, HG/EMC, LVE)		128
EC1.2	Analyse réflexive et construction des questions professionnelles		15
EC1.3	Numérique		15
UE2	Cultures et valeurs de la République (40h)		
EC2.1	Laïcité et valeurs de la République (dont Journée valeurs de la République mutualisée avec les M2 MEEF, 6h)		18
EC2.2	Faire vivre l'égalité F/G et lutter contre les discriminations		6
EC2.3	Prise en compte du développement cognitif et affectif et scolarisation inclusive de tous les élèves (module asynchrone)	16	
UE3	Connaissance du système éducatif (20h)		
EC3.1	Droits et obligations du fonctionnaire		2
EC3.2	Liens famille/école		2
EC3.3	Spécificités de l'enseignement en école maternelle		7
EC3.4	Notion territoriale (éducation prioritaire, ruralité...)		3
EC3.5	Parcours de l'élève et culture de l'évaluation		6
UE4	Stage (50% des obligations de service, soit un mi-temps dans la classe)		
	Mi-temps en responsabilité sur l'année		
EC4.1	Prise en main de la classe (journées d'août)		9
	Tutorat mixte		8
UE5	Formation statutaire de consolidation pour les FS temps plein (entre 60 et 120h de formation)		
EC5.1	Prise en main de la classe (journées d'août)		9
EC5.2	Préparation de rentrée en circonscription		6
EC5.3	Modules asynchrones et synchrones concernant les questions transversales (Valeurs de la République, éducation inclusive, numérique, entre autres)	12	9
EC5.4	Individualisation de la formation : choix exercé par le FS de journées d'animations pédagogiques et de modules proposés dans le cadre de l'EAFC ; accompagnement en circonscription et par les tuteurs DSDEN.		36
EC5.5	Stages d'immersion (24h de stage)		
EC5.6	Modules pour stagiaires en difficulté		6

En bleu : pris en charge par l'INSPÉ

En vert : pris en charge par l'Education nationale

En orange : co-interventions

En noir : prise en charge partagée

Il s'agit d'aborder la polyvalence de l'enseignant en école primaire et la didactique des disciplines, sur les trois cycles de l'école (maternelle et élémentaire).

L'enseignement des fondamentaux est une priorité :

- **46h de didactique du français** : le FS apprendra à concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage dans les domaines suivants : lecture, écriture, langue orale et écrite. 6 heures seront dédiées à un essai didactique dans l'un de ces domaines.
- **46h de didactique des mathématiques** : le FS apprendra à concevoir et mettre en œuvre des situations d'apprentissage dans les domaines suivants : nombres et calculs, géométrie, grandeurs et mesures, robotique et algorithmique. 6 heures seront dédiées à un essai didactique dans l'un de ces domaines.

Français : Répartition des 40 heures + 6h TD en co-intervention (essais didactiques)

TD	INSPÉ (27h) = 9 TD de 3h	TD	DSDEN (13 h) = 3 TD de 3h + 1 TD de 4h
1	L'oral : enseigner la langue orale (cycles 2 et 3)	1	L'oral au cycle 1
2	Lecture : enseigner la lecture de textes littéraires au cycle 1	2	Lecture : préparer l'apprentissage du décodage au cycle 1
3	Lecture : enseigner la lecture de textes littéraires aux cycle 2 et 3	3 (4h)	Lecture : enseigner le décodage en cycle 2
4	L'apprentissage du lexique aux cycles 2 et 3	4	Lecture : enseigner la lecture du texte documentaire dans les 3 cycles
1 TD	Essais didactiques : lecture/lexique/oral (préparation)		
5	Enseigner la production d'écrits au cycle 1		
6	Enseigner la production d'écrits aux cycles 2 et 3		
7	Enseigner la grammaire (cycles 2 et 3)		
8	Enseigner l'orthographe (cycle 2)		
9	Enseigner l'orthographe (cycle 3)		
1 TD	Essais didactiques (analyse)		

Mathématiques : Répartition des 40 heures + 6h TD en co-intervention (essais didactiques)

La formation s'articulera autour de deux objectifs :

- Être en mesure de comprendre et d'analyser des ressources,
- Être autonome dans la conception d'une progression, d'une séance et d'une séquence de mathématiques.

INSPÉ (27h) = 9 TD de 3h	DSDEN (13 h) = 3 TD de 3h + 1 TD de 4h
Contenu des TD : • Numération à l'école • Nombre au cycle 1 • Résolution de problèmes • Solides • Formes et figures planes • Techniques opératoires • Fractions et décimaux • Grandeurs et mesures • Proportionnalité	Contenu des TD : • Repérage et déplacements dans l'espace • La modélisation pour résoudre des problèmes • Passer d'une stratégie de comptage à une stratégie de calcul • Mémorisation des faits numériques et rituels de calcul mental

Essais didactiques en mathématiques : une séance de préparations (3h TD) et une séance d'analyse (3h TD)

L'enseignement de la polyvalence est également assuré par le suivi de trois disciplines sur quatre (3*12h), déterminé par le parcours antérieur du stagiaire et la commission PIF :

Didactique des langues vivantes étrangères :

Les FS apprendront à concevoir et à mettre en œuvre des séquences d'apprentissage en langue vivante étrangère, qui permettront également aux élèves de développer leur sensibilité à d'autres cultures.

Dans le cadre de ce cours, les FS apprendront à :

- concevoir et mettre en œuvre une séquence d'éveil à la diversité linguistique (cycle 1) ou une séquence de langue vivante étrangère (cycles 2 et 3) ;
- entraîner les élèves aux différentes activités langagières (compréhension orale puis compréhension écrite, production orale en continu puis production écrite, interaction orale) ;
- évaluer les élèves par activités langagières selon le niveau fixé par les programmes ;
- intégrer des outils numériques et en tirer parti pour un apprentissage plus efficace : usage de la baladodiffusion, de la vidéo-projection associée à la diffusion du son, des tablettes numériques et du TBI/VPI ;
- favoriser le développement du plurilinguisme et de la compétence interculturelle à l'école.

Didactique des arts :

Le FS apprendra à organiser les apprentissages dans les domaines de l'éducation musicale et des arts plastiques : voir/écouter, explorer, réfléchir, argumenter un jugement sur une œuvre.

Arts plastiques :

Au travers de l'étude et de l'observation (compétences essentielle et issue des programmes des cycles 1, 2 et 3), ce cours aura pour objectif de mettre en œuvre un parcours d'enseignement pour structurer et favoriser les apprentissages dans les composantes plasticiennes, théoriques et culturelles. Il s'agit de : développer des méthodes d'analyse d'œuvres ; concevoir et mettre en œuvre des transpositions didactiques selon divers modèles pédagogiques ; considérer l'accompagnement des élèves ; opérer un recul réflexif et porter un regard critique ; envisager le rôle de l'évaluation comme dispositif pédagogique ; penser la progression des apprentissages par approfondissement ; aborder « dire, lire, écrire, compter » de façon transversale.

Musique :

Dans le cadre d'un volume horaire de 6 heures année, le contenu des cours d'Education Musicale cible les fondamentaux des programmes, à savoir :

1/ La pratique vocale :

- Répertoire de comptines de cycle 1 aux chants de cycle 3.
- Méthode d'apprentissage d'une chanson devant une classe.

2/ L'écoute et l'analyse d'œuvres :

- Savoir repérer les éléments caractéristiques d'un extrait musical : forme, contexte historique, vocabulaire...
- Démarche didactique visant à relier écoute et production, c'est-à-dire à proposer des activités musicales en lien avec les caractéristiques de l'œuvre.
- Didactique des sciences : le FS s'initiera aux démarches scientifiques et technologiques et apprendra à diversifier son enseignement et à rendre l'élève acteur ; seront notamment abordés les sujets suivants : les consignes, le cahier d'expériences, les évaluations, la différenciation. Une place sera également accordée au numérique ;
- Didactique de l'histoire-géographie-EMC : le FS apprendra à raisonner les contenus des programmes (concepts, notions propres à chacun des domaines d'apprentissages), à organiser ces enseignements (progressions, programmations), à analyser les différentes démarches ou méthodes possibles, à prendre du recul avec les documents à sa disposition, à exploiter les ressources prises dans l'environnement local, à bien identifier les savoirs et savoir-faire à acquérir par les élèves en lien avec les programmes et référentiels, à réfléchir les différentes formes d'évaluation, la différenciation.

On abordera les « dire, lire, écrire, compter » au travers des disciplines de la polyvalence.

EC1.2	ANALYSE REFLEXIVE ET CONSTRUCTION DES QUESTIONS PROFESSIONNELLES		
	HEURES	CM : 0	TD : 15

Le FS sera amené, au cours de 5 TD de 3h, à développer une analyse réflexive de sa pratique professionnelle. Il apprendra notamment à prendre en charge la classe, à mettre les élèves au travail, à adapter son enseignement et à mener une gestion éducative de la classe.

Chaque TD peut prendre appui sur le récit d'une situation vécue ayant posé un problème au FS. Une analyse réflexive de cette situation sera conduite par l'ensemble du groupe (formulation d'hypothèses, proposition de solutions, etc.).

Entrée 1 : Prendre en charge la classe

TD1 :

- Analyse réflexive à partir des outils créés par les PES pour la prise en charge de la classe (poursuite de la réflexion engagée lors des ateliers de rentrée) ;
- La consigne, moment clef d'une situation d'apprentissage.

Entrée 2 : Mettre les élèves au travail

TD2 :

- Analyse critique de séances menées ;
- Recherche d'alternatives pédagogiques permettant une meilleure alternance de phases et une plus grande activité des élèves ;
- Comment utiliser l'erreur comme support d'apprentissage ?

Entrée 3 : Faire des liens, transférer, adapter

TD 3 :

- Analyse de pratique : gérer l'hétérogénéité par la différenciation pédagogique.

Entrée 4 : Mener une gestion éducative de la classe

TD 4 :

- Analyse de pratique : la relation d'autorité, la gestion du groupe classe ;
- Retour réflexif sur l'instauration d'un climat de classe, l'élaboration des règles de vie collective, le rôle de la sanction et les modalités de mise en œuvre.

Entrée 5 : Sortir de classe pour apprendre (intervenants EPS)

TD5 :

- Analyse de pratique : les activités hors de la classe et les apprentissages. Natation, jeux d'orientation et séances d'EPS en dehors de la classe : sécuriser son enseignement tout en préservant l'accès à des apprentissages moteurs authentiques.
- Les règles de sécurité et les textes réglementaires (déplacements réguliers, occasionnels).

EC1.3	NUMERIQUE		
	HEURES	CM : 0	TD : 15

Le FS complètera sa formation en consolidant les compétences générales et spécifiques numériques utiles à l'enseignant. Il abordera également la dimension réflexive sur l'utilisation pédagogique du numérique.

En tant qu'agents du service public d'éducation, les professeurs des écoles transmettent et font respecter les valeurs de la République. Ils agissent dans un cadre institutionnel et se réfèrent à des principes éthiques et de responsabilité qui fondent leur exemplarité et leur autorité.

La formation comportera trois volets complémentaires :

- 1 TD (3 h) à visée philosophique et épistémologique dont le but est de permettre une meilleure contextualisation des usages actuels des concepts de valeur et de laïcité
- 1 TD (3h) d'histoire de l'éducation visant à rappeler chronologiquement les conditions d'émergence et de stabilisation du principe de laïcité de la fin du XIXe siècle jusqu'à aujourd'hui
- 2 TD (2x3h) à visée juridique et professionnalisante présentant les lois et textes réglementaires en vigueur rapportés à des études de cas concrets, ainsi que les différents outils de documentation à disposition des professeurs stagiaires.

Cette formation de 12h se prolongera par une participation aux ateliers de la Journée Laïcité (6h).

Bibliographie Laïcité

I- Pour les enfants :

Debray Régis, *La République expliquée à ma fille*, Paris : Seuil, 1998.

De la Roche Saint André Anne, Dieudaide Sophie, Roux Philippe, *Est-on obligé de croire en Dieu ?* Paris : Autrement, 2005.

Épin Bernard et Bloch Serge, *Le grand livre du jeune citoyen*, Voisins - le-Bretonneux : Rue du monde, 2014.

Épin Bernard, Bloch Serge, *Mon premier livre de citoyen du monde*, Voisins - le-Bretonneux : Rue du monde, 2012.

Jaffé Laura et Saint-Marc Laure, *Vivre ensemble à l'école. Guide pour un enfant citoyen*, Paris : Bayard jeunesse, 1998.

Jean Didier et Zad, *L'agneau qui ne voulait pas être un mouton*, Paris : Syros jeunesse, 2008.

Kindersley Barnabas et Anabel, *Des enfants comme moi*, Paris : Gallimard Jeunesse/Unicef, 1999.

Labbé Brigitte et Dupont-Beurier Pierre-François, *Croire et savoir*, Toulouse : Milan coll. Les Goûters Philo, 2010.

Labbé Brigitte et Dupont-Beurier Pierre-François, *La Tolérance et l'intolérance*, Toulouse : Milan coll. Les Goûters Philo, 2019.

Labbé Brigitte et Dupont-Beurier Pierre-François, *Avec religion sans religion*, Toulouse : Milan coll. Les Goûters Philo, 2021.

Labbé Brigitte et Dupont-Beurier Pierre-François, *La Dictature et la démocratie*, Toulouse : Milan coll. Les Goûters Philo, 2021.

Le Petit Quotidien, *Les valeurs de la République expliquées aux enfants*, Paris : Playback, 2017.
https://ww2.ac-poitiers.fr/dsden79-pedagogie/sites/dsden79-pedagogie/IMG/pdf/lpq_republique-valeurs.pdf

Quenin Marine, *L'arbre à défis- Un outil d'éducation à la laïcité et d'enseignement des faits religieux*, Paris : Enquête, 2020.

Serres Alain et PEF, *Le premier livre de mes droits d'enfant*, Voisins - le-Bretonneux : Rue du monde, 2009.

Serres Alain et PEF, *Le grand livre des droits de l'enfant : avec le texte intégral de la convention adoptée par l'ONU*, Voisins - le-Bretonneux/ Rue du monde, 1999.

Spier Peter, *Sept milliards de visages*, Paris : École des loisirs, 2009.

Vielard Marc, Latour Patricia, *Vive la laïcité !* Pantin, Edimaf-Le Temps des cerises, 2005.

Wilson William, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, Paris : Mango Jeunesse, 1999.

II- Pour les adultes :

A- Essais

Baubérot Jean, *Histoire de la laïcité en France*, Paris ; PUF, coll. Que-sais-je ?, 2012.

Baubérot Jean, *Les sept laïcités françaises. Le modèle français de laïcité n'existe pas*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2015.

Baubérot Jean et le cercle des enseignant.e.s laïques, *Petit manuel pour une laïcité enfin apaisée à l'usage des profs, des élèves et de leurs parents*, Paris : la Découverte, 2016.

Baubérot Jean et Milot Micheline, *Parlons laïcité en 30 questions*, Paris : La documentation française, 2021.

Coutel Charles, *Pour une République laïque et sociale. Héritages, défis, perspectives*, Paris : L'Harmattan, 2021.

Debray Régis et Leschi Didier, *La laïcité au quotidien*, Paris ; Gallimard coll.folio, 2016.

Ghemri Syham, Roder Iannis et Brouzes Frédéric, *École et Laïcité Enjeux et pistes pour agir* Réseau Canopé 2021.

Kahn Pierre, *La Laïcité*, Paris : Le Cavalier bleu, 2005.

Kintzler Catherine, *Penser la Laïcité*, Paris : Minerve, 2014.

Mayeur Jean-Marie, *La question laïque*, Paris ; Fayard, 1997.

Pena- Ruiz Henri, *Qu'est-ce que la laïcité ?*, Paris ; Gallimard coll.folio, 2003.

Weil Patrick, *De la laïcité en France*, Paris ; Gallimard coll.folio, 2021.

Weil Patrick, *La Laïcité : une idée pour les français*, Toulouse ; éditions Privat 2022.

III- Revues et articles

1- Revues :

- Spirale 39 « Laïcité, croyances et éducation » (2007, téléchargeable)
- Recherches & Éducatives n°21 • Février 2020 La laïcité, analyseur des fractures françaises...
- Éducation et Socialisation -Les Cahiers du CERFEE n°48 | 2018 L'École entre valeurs et savoirs : quel développement critique possible ?

2- Articles :

Ferhat Ismaïl, « Éduquer à la laïcité ? », *Esprit*, juin 2020.

Gauchet Marcel, « Laïcité : le retour et la controverse », *Le Débat* 2020/3, n° 210.

Kahn Pierre, « Les valeurs de l'éducation en France : laïcité et égalité en débat », *Revue internationale d'éducation de Sèvres* n°87, septembre 2021.

3- Références institutionnelles et pédagogiques :

3-1 Ouvrages :

Abdenmour Bidar, *Pour une pédagogie de la laïcité*, Paris, DF, 2012 ; téléchargeable gratuitement : http://archives.hci.gouv.fr/IMG/pdf/Pedagogie_de_la_laicite-web.pdf

Borne Dominique, Rebeyrol Anne, Reverchon-Billot Michel, *Laïcité, vérité, enseignement*, Chasseneuil, CRDP de Bourgogne, 2006.

Costa-Lacoux Jacqueline, Auduc Jean-Louis, *La laïcité à l'école : un principe, une éthique, une pédagogie*, Champigny-sur-Marne, CRDP de l'académie de Créteil, 2006.

Haut conseil à l'intégration, *Laïcité dans la fonction publique. De la définition du principe à son application pratique*, Paris, La DF, 2012.

« La laïcité, 1905-2005 », *Textes et documents pour la classe (TDC)*, n°903, novembre 2005.

Martini Evelyne, *1905-2005 : un siècle de laïcité en France*, Champigny-sur-Marne, CRDP de l'académie de Créteil, 2005.

Ministère de l'Éducation nationale, *Guide républicain. L'idée républicaine aujourd'hui*, Paris : SCÉRÉN-CNDP, Delagrave, 2004.

3-2 Ressources numériques :

- Eduscol : <http://eduscol.education.fr/pid23591/laicite-principe-et-pedagogie.html>
- Exposition virtuelle, « La laïcité en questions » (BNF) : <http://classes.bnf.fr/laicite/>
- INA, Jalons, « La laïcité en France », parcours pédagogique : <http://fresques.ina.fr/jalons/parcours/0165/la-laicite-en-france.html>
- Site gouvernemental sur la laïcité : <https://www.gouvernement.fr/laicitegouvfr>
- « La laïcité : les débats, 100 après la loi de 1905 », dossier sur le site Internet de la Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000095-laicite-les-debats-100-ans-apres-la-loi-de-1905/introduction>
- Dossier du Sénat sur la laïcité en France : <http://junior.senat.fr/les-dossiers/la-laicite.html>
- La Charte de la laïcité à l'école expliquée : <https://www.reseau-canope.fr/valeurs-republique/eduquer-a-la-laicite/la-charte-de-la-laicite-a-lecole.html>
- « Pour une pédagogie de la charte de la laïcité à l'école », ressources Eduscol : <http://eduscol.education.fr/cid73652/charte-de-la-laicite-a-l-ecole.html>
- Sélection de différentes ressources sur la laïcité : <http://www.educasources.education.fr/selection-detail-187074.html>

3- Pour aller plus loin

Anceau Éric, *Laïcité, un principe. De l'Antiquité au temps présent*, Paris, éditions Passés composés, 2022.

Cadène Nicolas, *En finir avec les idées fausses sur la laïcité*, Paris, Éditions de l'Atelier, 2020.

Dubreucq Éric, *Les révolutions de l'éducation en France. 15 leçons de philosophie de l'éducation sur la laïcité*, Paris : L'Harmattan, 2015.

Ducomte Jean Michel, *Laïcité, Laïcité(s) ?*, Toulouse, Privat, 2012.

Foray Philippe, *La laïcité scolaire : autonomie individuelle et apprentissage du monde commun*, Berne : Peter Lang, 2008.

Gauchet Marcel, *La religion dans la démocratie*, Paris ; Gallimard coll.folio, 2001.

Kintzler Catherine, *Qu'est-ce que la laïcité ?* Paris : Vrin. 2007.

Poulat Émile et Gelbard Maurice, *La Laïcité à la française : Scruter la loi de 1905*, Paris : Fayard, 2010.

Raynaud Philippe, *La laïcité. Histoire d'une singularité française*, Paris : Gallimard, 2019.

Saint-Martin Isabelle, *Peut-on parler des religions à l'école ?* Paris : Albin Michel, 2019.

Schnapper Dominique, *De la démocratie en France. République, nation, laïcité*, Paris : Odile Jacob, 2017.

IV- Si vous ne devez en lire...

- Qu'un : Weil Patrick, *La Laïcité : une idée pour les français*, Toulouse ; éditions Privat 2022.
- Que deux : Weil Patrick, *De la laïcité en France*, Paris ; Gallimard coll.folio, 2021.
- Que trois : Pena- Ruiz Henri, *Qu'est-ce que la laïcité ?*, Paris ; Gallimard coll.folio, 2003.

EC2.2	FAIRE VIVRE L'EGALITE FILLES/GARCONS ET LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS		
	HEURES	CM : 0	TD : 6

EC2.1	PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT COGNITIF ET AFFECTIF ET SCOLARISATION INCLUSIVE DE TOUS LES ELEVES		
	HEURES	CM : 16	TD : 0

L'objectif sera d'appréhender comment l'enfant ou l'adolescent en développement devient un élève apprenant. A cette fin, nous présenterons les aptitudes cognitives de l'élève dans une approche développementale. La prise en compte des spécificités du développement sociocognitif de l'enfant ou de l'adolescent servira ainsi d'appui pour expliquer les apprentissages de l'élève.

Dans l'optique d'être capable d'identifier et d'accompagner les besoins particuliers de tous les élèves, l'accent sera mis sur les principes déontologiques, réglementaires et institutionnels ainsi que les enjeux et les questions de société concernant l'école inclusive.

Chaque membre de la communauté éducative doit avoir un comportement et une conduite conformes au service public vis-à-vis des élèves, de ses collègues, de l'environnement scolaire dans lequel il se trouve. Les enseignants bénéficient de droits liés aux missions (droit à la rémunération, à la formation, de grève, à la protection juridique...) qu'ils exercent, mais aussi d'un certain nombre d'obligations (neutralité, discrétion professionnelle...).

Les relations parents-école sont encadrées par des textes réglementaires précis et font l'objet d'une littérature relativement fournie. Sur le terrain, ces relations se traduisent différemment selon qu'elles se déploient dans le premier degré (où elles sont quotidiennes, les parents venant souvent emmener ou chercher leurs enfants à l'école), ou dans le second degré (où elles sont nécessairement plus rares et distantes).

Le lien entre les familles et l'école ne va pas de soi, il est toujours à tisser.

Compétence : Communiquer autant que de besoin avec les familles ; participer à son niveau, à leur information.

L'école maternelle est une étape essentielle du parcours des élèves pour garantir leur réussite scolaire. Sa mission principale est de donner envie aux enfants d'aller à l'école pour apprendre, affirmer et épanouir leur personnalité.

L'école maternelle est une école qui s'adapte aux jeunes enfants et organise des modalités spécifiques d'apprentissage : apprendre en jouant, en réfléchissant, en résolvant des problèmes, en s'exerçant, en se remémorant et en mémorisant.

Cela demande également de prendre en compte la présence de l'ATSEM pour prévoir l'organisation des activités et construire le cadre d'apprentissage.

EC3.4	NOTION TERRITORIALE		
	HEURES	CM : 0	TD : 3

Le premier article du Code de l'éducation prévoit que « [...] La répartition des moyens du service public de l'éducation tient compte des différences de situation, notamment en matière économique et sociale. Elle a pour but de renforcer l'encadrement des élèves dans les écoles et établissements d'enseignement situés dans des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, et de permettre de façon générale aux élèves en difficulté, quelle qu'en soit l'origine, en particulier de santé, de bénéficier d'actions de soutien individualisé. ». La politique d'éducation prioritaire constitue une dimension majeure de la politique de lutte contre les inégalités scolaires de réussite mais il existe d'autres politiques scolaires territoriales. (Cités éducatives, TER, CLA, etc.).

Diversités des territoires et spécificités des zones d'environnement social défavorisé et des zones d'habitat dispersé, politique d'éducation prioritaire, politiques scolaires territoriales (cités éducatives, territoires éducatifs ruraux, contrats locaux d'accompagnement, etc.).

EC3.5	PARCOURS DE L'ELEVE ET DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE L'ANALYSE DES RESULTATS DES ELEVES		
	HEURES	CM : 0	TD : 6

L'évaluation est au cœur de la question pédagogique, tant pour les adultes qui accompagnent la formation des élèves, que pour les élèves eux-mêmes. Trop longtemps et traditionnellement perçue comme une sanction, elle doit désormais être considérée comme un outil principal de communication de ce que les élèves savent, savent faire ou au contraire ne savent pas encore. Cette évaluation doit permettre que chaque élève bénéficie d'un retour individualisé sur son degré d'acquisition des attendus.

Cette évaluation doit aussi permettre aux équipes pédagogiques de disposer d'un panorama de certaines compétences et connaissances de chaque élève et favoriser l'élaboration de dispositifs pédagogiques adaptés au plus près des besoins de chacun. La passation et les résultats des évaluations nationales constituent des points de repère pour le pilotage de la classe pour l'enseignant. Enfin, elle permet également d'accompagner le pilotage pédagogique dans les établissements et dans le cadre de la continuité école/collège.

Compétences :

- Mettre en place les outils et supports d'évaluation en ciblant les compétences à évaluer
- S'appuyer sur l'évaluation pour réguler sa pratique (remédiation, consolidation).

L'évaluation est au cœur de la question pédagogique, tant pour les adultes qui accompagnent la formation des élèves, que pour les élèves eux-mêmes.

- Statut des évaluations.
- Evaluations nationales.
- Modalités d'évaluations.
- Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Dispositifs et pilotage pédagogiques.

La formation s'articule autour du stage en responsabilité. Son volume horaire global est de 50% des obligations réglementaires de service d'une année scolaire. Lieu de la mise en œuvre des savoirs dispensés à l'Université dans le cadre du DIU, le stage permet de recueillir des traces du réel de la classe afin de les analyser, ponctuellement, dans le cadre des différentes U.E.

Avant la prise de ses fonctions, le fonctionnaire stagiaire bénéficie de 9h consacrées à la première prise en main de la classe : 3 TD de 3 h sont dédiés à la préparation du premier jour de classe et aux outils de l'enseignant, en particulier à la fiche de préparation et au cahier journal. Ils sont animés conjointement par des enseignants de l'INSPE et par des PEMF (ou DEA ou CPC). La réflexion se poursuit dans l'U.E 1 (EC1.2), « Analyse réflexive et construction des questions professionnelles ».

Le fonctionnaire stagiaire bénéficie également, tout au long de l'année, d'un tutorat mixte. Il construit sa professionnalité, accompagné d'un tuteur INSPE et d'un tuteur DSDEN.

Très tôt le fonctionnaire stagiaire est convié à un entretien, en visioconférence, ou en présence, avec ses deux tuteurs, afin de faire un premier bilan de ses besoins. Au terme de l'année, un second bilan, également en visioconférence, ou en présence, permet de faire le bilan des compétences construites.

Pendant l'année, il reçoit une visite formative du tuteur INSPE, trois visites du tuteur DSDEN et une visite commune des tuteurs DSDEN/INSPE.

Les visites du tuteur INSPE sont suivies d'un entretien qui se poursuit par écrit par l'intermédiaire d'un « compte rendu dialogué » (Annexe 1).

Un espace numérique commun permet des échanges entre les trois partenaires.

En cas de difficulté, un dispositif d'aide est mis en place (a minima une visite supplémentaire du tuteur INSPE, et/ou du tuteur DSDEN ; des observations dans d'autres classes peuvent également être proposées).

L'évaluation du stage est réalisée par le tuteur INSPE et par le tuteur DSDEN qui s'appuient sur les compétences professionnelles du référentiel du BO du 25 juillet 2013. Le niveau 2 est attendu.

La commission PIF (Plan Individuel de Formation) présidée par le recteur déterminera le nombre de journées de formation suivies par les FS temps plein, selon le parcours antérieur, le positionnement et les besoins du stagiaire.

L'évaluation du diplôme est fondée sur la vérification du degré de maîtrise des compétences professionnelles. Le degré de maîtrise minimum requis est le niveau 2 sur 4 : « maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique. »

NIVEAUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMPÉTENCE			
0 - NOVICE	1 - INTERMÉDIAIRE		
Ne possède pas les rudiments des compétences visées : n'est pas capable de définir le cadre d'action qui est le sien ou d'adapter son comportement à ce cadre ; les savoir-être sont inadéquats ; les savoirs ou savoir-faire sont insuffisants pour exercer correctement le métier.	Applique le cadre qui lui est fixé pour exercer les compétences visées mais n'est pas en mesure d'opérer, de manière intentionnelle et récurrente, des choix pertinents dans les situations professionnelles rencontrées. Il en appréhende les principaux éléments mais il a besoin de soutien ou de conseil pour construire son enseignement ou ajuster son comportement de manière autonome et responsable.		
2 - AUTONOME	3 - AVANCÉ	4 - EXPERT	
Maîtrise suffisamment les bases des compétences visées pour agir de façon autonome, anticiper et faire les choix professionnels appropriés. La pertinence de son travail est repérée dans la plupart des situations qu'il rencontre, ainsi que sa déontologie et sa capacité à s'auto-évaluer pour améliorer sa pratique.	Exerce les compétences visées de manière combinée avec efficacité sur la durée. Il opère les choix pertinents et les met en œuvre de manière efficace et adaptée à la situation professionnelle rencontrée, y compris une situation imprévisible.	Démontre la capacité à mobiliser les compétences visées de manière inter-reliée pour appréhender et gérer un contexte professionnel complexe, à faire preuve d'ingéniosité pédagogique pour faire évoluer le cadre dans le respect des principes éthiques.	

La vérification des compétences professionnelles s'appuie sur le tutorat mixte, un e-portfolio sur Tutélec et la présentation d'un projet mis en place.



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE

COMPTE RENDU DIALOGUE

Nom du PES :

Nom du P.E. :

Nom du tuteur INSPE :

Nom du tuteur DSDEN

Visite n°

Date de la visite :

Classe :

Nombre d'élèves :

Séance(s) observée(s) - Place dans la séquence - objectifs visés :

Compétences professionnelles retenues	Description de la séance (ou d'une partie de la séance)	Analyse (les réussites, les difficultés, les pistes que je vais prendre en compte pour faire évoluer ma pratique professionnelle)	Les ressources sur lesquelles je peux m'appuyer
1.			
2.			

3.			
Bilan du Stagiaire			
Bilan du tuteur INSPE			

Comment compléter le compte rendu ?

- 1) Le stagiaire établit d'abord son compte rendu de visite à la suite des compétences professionnelles **prioritaires** qui ont été mises au jour lors de l'entretien.
- 2) Le tuteur INSPE amende le CR, propose d'autres pistes, questionne le stagiaire.
- 3) Le stagiaire peut poursuivre sa réflexion et apporter de nouvelles réponses.
- 4) Le tuteur INSPE décide de clôturer le compte rendu dialogué quand il juge le travail achevé

Pour la lisibilité :

- Le stagiaire écrit d'abord en noir
- Le tuteur INSPE écrit en bleu
- Le stagiaire répond en rouge aux remarques du tuteur INSPE